



Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des membres du Conseil	
Municipal élus	: 29
Conseillers en fonction	: 29
Conseillers Présents	: 18
Procurations	: 9
Quorum atteint	
Date de la Convocation	: 08 décembre 2023

N°5_7.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 décembre 2023 à 18 heures 30** **Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire**

Etaient présent·e·s : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – Mme Emilie THIBO – M. Emmanuel ESCH - M. Silvio ROSAMILIA – M. Dominique CARRABETTA – Mme Patricia MALDEME – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Christine POGGESI – M. Jonathan REPELE – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO

Excusé·e·s représenté·e·s :

Mme Fatima KHACHEÏ donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Jacqueline COR donne procuration à M. Sylvain SEDDA
Mme Florence PANAROTTO donne procuration à Mme Emilie THIBO
Mme Delphine SEGATTI donne procuration à Mme Florence FALETIC
Mme Claire SZYMCZAK donne procuration à M. Gerard BARNABA
M. François LACAVA donne procuration à M. Lokmane BENABID
Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER
Mme Anne-Laure CORBELLARI donne procuration à M. Camille ROSSO
Mme Marianne CONTESE donne procuration à M. Roger TIRLICIEN

Excusés :

M. Nordine NAÏT-CHABANE
M. Jonathan RIGGIO

Monsieur Philippe ANTHOUARD, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Point n° 5

Objet : Autorisation de signature d'un emprunt (7.3 Emprunts)

Rapporteur : Monsieur Sylvain SEDDA

Afin de contribuer au financement de plusieurs investissements structurants (requalification des entrées de ville, Maison de Santé Pluridisciplinaire, funérarium...) la commune va contracter un emprunt de 1 750 000, 00 € auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE.

Les éléments constitutifs de ce prêt sont les suivants :

Descriptif du Prêt	Financier	Date
Signature d'un emprunt pour le financement des investissements 2023 Montant du contrat de prêt : 1 750 000,00 Euros Durée du contrat de prêt : 20 ans Objet du contrat de prêt : financer des investissements 2023 Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 31/12/2043 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/12/2023, en une fois avec versement automatique à cette date Taux d'intérêt annuel : taux fixe de maximum 3,75 % Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : constant Remboursement anticipé : Possibilité à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement le paiement d'une indemnité actuarielle Frais de dossier t : 1750,00 Euros	La Caisse d'Epargne	07/12/2023

Aussi,

Sur proposition du Maire et après avoir entendu le rapport de Monsieur Sylvain Sedda Adjoint aux finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

27 voix POUR M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – Mme Emilie THIBO – M. Emmanuel ESCH –

M. Silvio ROSAMILIA – M. Dominique CARRABETTA – Mme Patricia MALDEME –
M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Christine POGGESI – M. Jonathan REPELE
– M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la CAISSE D'ÉPARGNE un contrat de prêt d'un montant de 1 750 000 € et d'une durée de 20 ans au taux fixe de maximum 3.75 %

**Pour extrait certifié conforme,
Franck ROVIERO,
Maire.**

